

Décès accidentel

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Décès causé par toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré et provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure, d'où cinq éléments : l'atteinte corporelle, l'absence de volonté de l'assuré, une cause extérieure, une survenance soudaine et violente et un lien de causalité entre le fait extérieur et la lésion.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**